

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/036 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LES EAUX MINERALES NATURELLES DE CORSE (10 PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT)

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-trois février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COMBETTE Christelle à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
M. LACOMBE Xavier à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme MURATI-CHINESI Karine à M. ROSSI José
M. PARIGI Paulu Santu à Mme CASALTA Mattea
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTUCCI Anne-Laure à Mme GUIDICELLI Lauda.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 16/235 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2016 prenant acte de la remise du rapport « Définition des orientations stratégiques pour une politique territoriale en matière de thermalisme et de tourisme thématique »,
- SUR** rapport de la Présidente de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse, d'examiner la faisabilité, dans le cadre de la nouvelle gouvernance et des politiques de développement rural et de montagne, de la mise en place, au sein des services, d'une cellule représentant le point d'entrée unique des projets de la filière EMNC ; laquelle organiserait l'instruction des projets à partir d'outils et de critères d'évaluation incluant l'analyse de la faisabilité globale des projets, leur intégration dans le projet de territoire, l'accompagnement de ceux-ci en termes d'ingénierie et de financements et l'orientation vers les offices et agences concernés dans la déclinaison du projet.

ARTICLE 2 :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse d'organiser les conditions de la structuration de la filière des **Eaux Minérales Naturelles de Corse**, en réunissant les professionnels qui exercent des activités à partir de la ressource naturelle, en les responsabilisant au sein de cette nouvelle entité, en déterminant le cadre d'accompagnement spécifique de cette dernière et d'étudier attentivement les 10 propositions de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

ARTICLE 3 :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse d'établir un bilan annuel de la démarche, à compter de 2018, permettant de mesurer les avancées relatives à la structuration de la filière, aux outils d'accompagnement au développement des projets de territoire, les relations avec l'Académie Nationale de Médecine, avec l'Université dans le cadre des programmes de recherche autour de la ressource naturelle, avec l'AUE dans l'expérimentation de nouveaux réseaux de chaleur et d'énergie.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 février 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE